

étant plus roide, fait froncer le filet, & empêche le petit poisson d'en sortir.

Les définitions des termes sont de la plus grande clarté; en voici quelques-unes.

Maître : Seigneur, propriétaire de biens, terres, héritages, qui a le droit d'en disposer en les donnant, vendant ou aliénant; qui a le droit de commander aux personnes, & de s'en faire obéir, soit chez lui dans sa maison, soit relativement à son office, qui lui donne la supériorité sur tous ses inférieurs.

Martelage est l'impression qui se fait avec le marteau du Roi, & ceux des Grands-Maitres ou Maitres particuliers, Gardes-marteaux & Arpenteurs, tant sur les baliveaux, que sur les arbres appellés pieds corniers, tournans &c.

Pareatis : commission du grand Sceau, qui sert à faire exécuter l'Arrêt du Parlement dans l'étendue du ressort d'un autre Parlement.

Pilotage : assemblage de plusieurs files & rangs de pieux, que l'on fiche en terre par force dans les eaux & lieux marécageux, pour assurer une fondation ferme à un point ou autre bâtiment qu'on veut conduire.

Il seroit à désirer qu'il y eût sur toutes les matières de Jurisprudence des ouvrages de l'espèce de celui-ci. La facilité qu'on auroit à trouver les choses dont on désireroit de s'instruire, épargneroit bien du tems & des soins. Cet Ouvrage est rempli de toute l'érudition dont il étoit susceptible, & n'a ni la secheresse, ni la prolixité qui regnent dans plusieurs ouvrages de Jurisprudence. Il semble que la forme de *Dictionnaire*, qui exige que tous les termes soient définis avec la plus grande précision, soit plus propre à éclaircir les matières que le discours suivi,
qui